



## DESRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions du règlement européen n°596/2014, du règlement délégué n° 2016/1052 ainsi que des articles 241 - 1 et suivants du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme a été autorisé par l'Assemblée Générale du 27 juin 2024 dans le cadre de la seizième résolution selon les termes qui figurent dans l'avis préalable publié au BALO du 22 mai 2024.

### 1/ Répartition par objectif des titres de capital détenus arrêtée à la date du 26 juin 2024

**Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte :** 22 429 actions représentant 0,70 % du capital de la société.

#### **Nombre de titres détenus répartis par objectif :**

- attribution des titres aux salariés ou dirigeants du groupe : 20 000 actions
- annulation des titres : 2 429 actions
- opération de croissance externe : 0

### 2/ Nouveau programme de rachat d'actions

**Titres concernés :** actions ordinaires SAINT JEAN GROUPE.

**Date de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant approuvé le détail du programme de rachat :** 27 juin 2024.

**Nombre de titres détenus par l'émetteur au 27 juin 2024 :** 22 429 actions

**Part maximale du capital dont le rachat est autorisé par l'Assemblée Générale :** jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital de la société, soit 320.577 actions à ce jour. Etant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, pouvant intervenir pendant la durée du programme.

**Pourcentage de rachat maximum autorisé compte tenu du nombre d'actions déjà acquis au 27 juin 2024 :** compte tenu du nombre d'actions déjà détenues, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 298 148 titres, soit 9,30 % du capital, sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.



**Prix d'achat unitaire maximum** : 25 (vingt-cinq) euros par action.

**Montant maximum théorique des fonds destinés aux rachats autorisés par l'Assemblée Générale** : 8 M€.

**Montant maximum payable par la société compte tenu du nombre d'actions déjà acquis** : 7,5 M€.

**Modalités des rachats** : les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être réalisés, à tout moment et par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré, y compris par achats ou cessions de blocs de titres.

Ces opérations pourront être effectuées en période d'offre publique, par applications hors marché et par utilisation de produits dérivés, la part réalisée par achats de blocs de titres, par applications hors marché ou par utilisation de produits dérivés pouvant atteindre l'intégralité du programme.

**Objectifs :**

- l'annulation des titres afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action. L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2021 a, pour une durée de cinq ans à compter de cette date, décidé d'autoriser l'annulation des actions propres détenues par la société dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois,
- l'attribution ou cession aux salariés ou dirigeants de la société ou du Groupe,
- l'achat d'actions pour la remise ultérieure à l'échange ou paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

**Durée du programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 27 juin 2024, soit jusqu'au 26 décembre 2025.

Le présent descriptif est disponible sur le site de la société : [www.saint-jean-groupe.fr](http://www.saint-jean-groupe.fr).

**A propos de SAINT JEAN GROUPE :**

Les filiales de SAINT-JEAN GROUPE opèrent principalement dans le domaine agro-alimentaire. SAINT JEAN, Pastier Français depuis 1935, est spécialisée dans la fabrication des ravioles, quenelles, pâtes fraîches et produits traiteurs sous les marques Saint Jean, Royans, Comptoir du Pastier, Ravioles de Romans, Maison Truchet et La Royale et, dans le secteur des œufs, par l'intermédiaire de DEROUX FRERES.

**Contact** : Marie-Christine FAURE - Tél : 04.72.52.22.00 - [mcfaure@sabeton.fr](mailto:mcfaure@sabeton.fr)  
SAINT JEAN GROUPE  
59 Chemin du Moulin Carron - 69570 DARDILLY  
Cotation : Euronext Paris compartiment C  
N° Isin : FR0000060121  
SAINT JEAN GROUPE est éligible au PEA PME

